

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

VOUS

STRUCTURE :

NOM / Prénom :

Adresse Postale :

Code Postal / Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Coordonnées complémentaires (collaborateur et/ou associé)

NOM / Prénom :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Votre parrain le cas échéant :

VOTRE PROJET / UNITÉ

- Voie liquide
- Voie solide continue
- Voie solide discontinue

Cogénération Puissance d'injection en KWé :

Injection Capacité en Nm³ :

En projet Date de mise en service prévisionnelle :

En service Date de mise en service :

Projet individuel (Une seule exploitation agricole pouvant comporter plusieurs associés)
Type de société

Pourcentage du capital détenu par un / des agriculteurs :

Projet collectif (Regroupement d'exploitations agricoles)
Nombre d'associés.....

Type de société

Pourcentage du capital détenu par les agriculteurs :

Pourcentage d'intrants issus d'exploitations agricoles :

Régime ICPE : Déclaration Enregistrement Autorisation

GROUPES DE TRAVAIL

Participation facultative : de l'implication de chacun dépend la réussite de tous !

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Charte AAMF | <input type="checkbox"/> Installation collective |
| <input type="checkbox"/> Agronomie et retour au sol des digestats | <input type="checkbox"/> Problèmes de construction et fonctionnement |
| <input type="checkbox"/> Réglementaire | <input type="checkbox"/> CIVE |
| <input type="checkbox"/> Injection | <input type="checkbox"/> Recherche et développement (Bio GNV, Gaz porté, valorisation carbone...) |
| <input type="checkbox"/> Voie solide | |

VOS ENGAGEMENTS

Les statuts de l'association sont disponibles sur demande.

En tant que membre actif, je m'engage à :

- ✓ Signer les 8 engagements (documents joints).
- ✓ Mettre en œuvre la Charte AAMF.
(Classeur et clé USB remis aux rencontres puis audit externe d'ici 2020).
- ✓ Participer à au moins une rencontre par an ou participer à un groupe de travail par an.
- ✓ Accepter que mon nom et mes coordonnées soient diffusés auprès des autres adhérents AAMF.

VOTRE COTISATION ANNUELLE

➤ Installation en fonctionnement

Cotisation de base			250 €
Puissance de cogénération en KWé		x 1.20 € / KWé =	+
Capacité d'injection		x 5 € / Nm ³ =	+
Total (plafonné à 1 200 €)			=

➤ Porteur de projet - *À partir de la 2ème année d'adhésion, c'est le tarif fonctionnement qui s'applique.*

Porteur de projet – Forfait 1 ^{ère} année d'adhésion	480 €
---	-------

➤ Membre associé non producteur

Membre associé non producteur - Forfait	840 €
---	-------

VOTRE RÉGLEMENT

- Chèque à l'ordre d'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France
- Virement (merci de préciser le nom de la structure adhérente dans le libellé de votre virement).

Crédit Agricole du Morbihan – IBAN FR76 1600 6250 1100 8160 9245 070 – BIC : AGRIFRPP860

VOTRE SIGNATURE

Précédée de la mention *Lu et approuvé.*

Le :

À :

La charte des Agriculteurs Méthaniseurs de France

En tant que membre adhérent de l'AAMF, je m'engage à :

- 1 Assurer le bon fonctionnement de mon unité de méthanisation et respecter la réglementation.
- 2 Contribuer au développement durable de mon territoire.
- 3 Réaliser avec mes partenaires une valorisation vertueuse des matières organiques.
- 4 Me former et associer mes collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.
- 5 Garantir la sécurité de mon installation et des personnes y travaillant.
- 6 Assurer la traçabilité pendant tout le cycle du procédé de méthanisation.
- 7 Optimiser la valorisation agronomique du digestat, gage de la santé des sols.
- 8 Partager mon expérience avec mes collègues de l'AAMF et participer aux travaux de recherche et d'innovation.

Avec le soutien de :



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



Date et signature de
l'adhérent en présence de
Ségolène Royal

Ségolène Royal
Stéphane L...

Nom :
Prénom :
Date :
Cachet de l'entreprise :
Signature :